Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Tas de bois de 6 mètres de haut

Par Lascience

Bonjours à tous,
Voilà je viens ici car je suis désespérée.
Mon voisin possède un terrain juste collé à mon terrain.
Sur ce terrain ,qui est normalement en zone agricole et donc destiné à la culture, il y entrepose du bois.
Seulement il nous fais des tas de 6 mètres de haut et qui en plus passe au dessus de notre clôture. C'est une horreur, nous avions une magnifique vue , maintenant nous avons une montagne de bois qui en plus d'être dangereux nous assombrir la maison.
Que puis je faire? A qui dois je faire appel?
J'ai besoin d'aide s'il vous plaît

Par Burs

Bonsoir,
renseignez vous en Mairie . Néanmoins, il y a une corrélation entre la surface au sol et la hauteur : Jusqu'à 12m de haut maxi.

Par isernon

bonjour,

le tas de bois de votre voisin ne doit pas empiéter sur votre terrain.
vous pouvez contester la présence de ce tas de bois pour trouble anormal de voisinage, pertes de vue et d'ensoleillement mais le succès de ce type de procédure est très aléatoire.

vous pouvez prendre conseil auprès d'un avocat ou de votre protection juridique.

salutations